

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription « DIMANCHES EN FAMILLE »

2020 - 2021

Association L'Entrepôt

Venez partager un moment convivial avec vos enfants (à partir de 5 ans), pour découvrir en famille l'une des activités du collectif, suivie d'un goûter partagé à 16 heures. Traditionnelles, monoparentales, recomposées, toutes les familles sont les bienvenues !

Le dimanche de 14h30 à 16h

- 4 octobre **Théâtre** avec Orlane Massebeuf Salieri
15 novembre **Ateliers Marionnettes** avec Samuel Lachmanowits
13 décembre **Scrapbooking spécial Noël** avec Virginie de Zeeuw
31 janvier **Danse contemporaine** avec Sylvie Nabet
7 février **Sophrologie** avec Catherine Brunaud
21 mars **Yoga** avec Diane Perbost
11 avril **Flamenco** avec Cristel Dente

Tarifs par famille :

Inscription à l'année (payable en plusieurs fois) : 200€

Carte de 3 séances : 90€

Séance unique : 35€

Contact et infos : 04 42 58 29 96 / lentrepot.venelles@orange.fr

Les activités se pratiquent pieds nus ou en chaussettes, en tenue souple et confortable.
À prévoir : un goûter à partager avec les autres participants (gâteau, jus de fruit, friandises...) ainsi qu'une bouteille d'eau pour le temps de l'activité.

Vous trouverez au verso un règlement intérieur. Merci d'avance pour le respect du lieu et des autres utilisateurs.

L'Entrepôt est affilié aux chèques-vacances et coupons sport ANCV, au dispositif Collégien de Provence du département et également au Pass'loisirs du CCAS de la ville de Venelles
En outre, pensez à vous renseigner auprès de votre employeur des avantages dont vous pouvez bénéficier pour une activité culturelle et sportive.

Nous vous souhaitons de très bons moments parmi nous !

Le collectif de l'Entrepôt

Association L'ENTREPOT

Espace Chorégraphique et Culturel

Venelles-Pays d'Aix

L'Entrepôt a pour objectifs la gestion et la coordination du lieu « l'Entrepôt, Espace chorégraphique et culturel ».

L'association en assure son bon fonctionnement.

Elle offre des conditions de travail adaptées aux besoins de ses résidents.

Et s'engage à offrir à tous les publics une cohérence artistique et des propositions de qualité autour du spectacle vivant et des activités parallèles.

L'Entrepôt est constitué d'associations « partenaires résidentes », qui proposent des activités. Chaque résident est entièrement responsable des agissements de ses adhérents au sein du site. Chaque résident et tous ses adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement le règlement intérieur ci-dessous.

REGLEMENT INTERIEUR

Règles de vie commune :

L'Entrepôt est un lieu de travail, de convivialité, de plaisir et d'exigence.

A chaque entrée dans l'Entrepôt, la discrétion est exigée. Quand le rideau rouge est fermé, un cours a lieu de l'autre côté, et chacun s'engage à respecter le travail des autres.

Tous les adhérents de chaque association s'engagent à adopter un comportement sérieux et sensible au sein du lieu. La vente de confiseries et boissons se fait en confiance sur le meuble près de la machine à café par un paiement en tirelire.

Les sanitaires et vestiaires se doivent d'être laissés propres.

L'accès à la cuisine se fait sous la responsabilité du résident, et elle doit toujours être laissée propre.

LES CHAUSSURES SONT INTERDITES DANS LES 3 SALLES DE TRAVAIL (sauf aménagements à préciser)

Toute nourriture y est aussi interdite.

Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours,

Il est INTERDIT de FUMER dans tous les espaces,

Il est interdit d'y introduire des animaux.

L'utilisation du matériel sono, vidéo, des chauffages... est strictement réservée au résident, non à ses adhérents.

**IL EST INTERDIT DE SE GARER DEVANT LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COPROPRIETE.
Seules les places situées après la ligne blanche, c'est-à-dire devant les deux salles de L'Entrepôt,
sont autorisées.**

Sécurité :

Toute personne entrant dans l'Entrepôt est tenue de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes.

Responsabilité :

L'Entrepôt ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique d'une activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

Mineurs :

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls doivent remettre à leur professeur une attestation écrite de leurs parents.

Il appartient aux parents d'assurer ou de faire assurer la surveillance des enfants en dehors des heures de cours, l'Entrepôt et les associations résidentes ne pouvant être tenus pour responsable.

L'Entrepôt se réserve le droit d'avertir puis d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas ce règlement intérieur. Tout adhérent dégradant volontairement ou involontairement le matériel ou les locaux devra en payer les réparations.

Toute agressivité verbale ou physique envers autrui sera passible d'une exclusion immédiate.

FICHE INSCRIPTION 2020-2021 ASSOCIATION L'ENTREPOT

DIMANCHES EN FAMILLE

Date(s) choisie(s) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 4 octobre Théâtre | <input type="checkbox"/> 7 février Sophrologie |
| <input type="checkbox"/> 15 novembre Arts de la Marionnette | <input type="checkbox"/> 21 mars Yoga |
| <input type="checkbox"/> 13 décembre Scrapbooking spécial Noël | <input type="checkbox"/> 11 avril Flamenco |
| <input type="checkbox"/> 31 janvier Danse contemporaine | |

Noms, prénoms et dates de naissance des participants :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail (merci de l'écrire en MAJUSCULES) :

Votre adresse mail sera utilisée par l'Entrepôt pour vous tenir au courant d'informations importantes.

Attention, les campagnes de communication arrivent souvent dans les spam, pensez à aller les vérifier !
Enregistrer l'adresse mail de l'Entrepôt dans vos contacts (lentrepot.venelles@orange.fr et contact@lentrepot-venelles.fr) augmente vos chances de recevoir nos messages.
Si vous ne recevez pas de mails, merci de nous le faire savoir au plus tôt.

À FOURNIR :

- Le bulletin d'adhésion à l'Entrepôt et son règlement (par chèque ou espèces à prix libre min 1€)
- Le règlement de la cotisation (à l'ordre de l'Entrepôt) :

Inscription à l'année (payable en plusieurs fois) : 200€

Carte de 3 séances : 90€

Séance unique : 35€

Observations particulières que vous jugez utile de nous indiquer :

J'ai lu les informations pratiques et le règlement intérieur de l'Entrepôt et je m'engage à les respecter.
J'ai noté que le remboursement n'est possible que pour raisons médicale, professionnelle ou lors d'un changement d'adresse à plus de 25km sur justificatif.

Nom, qualité, et signature :